

ECOLE DE DANSE DU THEATRE D'ANZIN

Solletico

PROTCOLE DE REOUVERTURE DE L'ECOLE DE DANSE DU THEATRE D'ANZIN SOLLETICO

Préambule : La santé de nos élèves et de nos professeurs est une priorité pour nous. En ce sens, soyez assurés que nous déployons tous les efforts nécessaires en étroite collaboration avec la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et le Théâtre d'Anzin afin de vous offrir les conditions à la pratique de la danse les plus sûres.

Ce protocole repose sur le Décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur le territoire français, sur le Décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 précisant les modalités de mise en œuvre du couvre-feu dès le 24 octobre 2020 dans les départements et territoire d'outre-mer et sur les recommandations de Centre National de la Danse.

Le protocole sanitaire présenté sera évolutif.

Dernière mise à jour : 26 octobre 2020

En vous inscrivant à l'Ecole de danse, vous vous engagez à respecter ce dispositif.

I/ Avant l'arrivée au cours

1/ Pour les personnes ayant contracté la Covid-19, une consultation médicale s'impose avant la reprise de l'activité afin de s'assurer de l'absence de contre-indication à reprendre la pratique de la danse.

2/ Pour les personnes en contact avéré avec un cas confirmé, pas de reprise d'activité sportive avant 14 jours.

3/ En cas de contraction de la Covid-19, veuillez contacter le plus rapidement possible l'école de danse.

4/ Vérifier que l'on ne présente pas de symptômes liés à la Covid-19 :

- Fièvre supérieure à 38°C
- Toux sèche ou grasse
- Difficultés respiratoires (toux, sensation d'oppression, douleur thoracique, essoufflement)
- Frissons
- Courbatures
- Perte d'odorat ou de goût

- Diarrhées
- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête

5/ Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.

6/ Pour tous les danseurs, il est recommandé une reprise progressive de l'activité sportive afin de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaire ou articulaire, car une longue période d'inactivité est associée à une altération de la fonction cardio-vasculaire, une perte musculaire et à une altération de la sensibilité profonde. La reprise d'activité physique doit être progressive en durée et en intensité afin de réadapter le corps à l'effort (cœur, muscles, tendons) sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

II/ Arrivée au cours

1/ Le port du masque est obligatoire aux abords du théâtre et dans toutes les zones de circulation à l'intérieur du théâtre pour toutes les personnes de plus de 11 ans.

2/ L'arrivée se fait 5 minutes avant le début du cours. L'attente se fait dans le hall du théâtre, à droite, en respectant la distanciation physique d'1 mètre entre les personnes de foyers différents (marquage au sol).

3/ Du gel hydro alcoolique est à disposition à l'entrée du théâtre.

4/ L'accueil des enfants aux parents se fait en bas des escaliers par le professeur afin d'éviter au maximum le brassage des élèves, les croisements et les regroupements.

L'accès à l'étage est interdit aux parents et accompagnateurs.

Si vous souhaitez rencontrer les professeurs, poser une question ou obtenir des renseignements, cela ne pourra se faire qu'en dehors des cours. Vous êtes invités à contacter directement la directrice de l'école par téléphone ou par mail.

Merci de déposer vos enfants aux horaires annoncés sur le planning. Le professeur ne pourra pas attendre que le groupe soit complet pour monter, au risque de réduire la durée du cours. Les enfants arrivant en retard ne pourront pas accéder aux cours.

III/ Les vestiaires et sanitaires

1/ Les vestiaires ne sont pas accessibles. Les élèves doivent arriver en tenue de danse (prévoir une tenue par-dessus à enlever et à remettre facilement par vos soins dans la zone d'attente). Le changement de chaussures/chaussons s'effectue dans l'espace d'attente avant

de monter à la salle. Pour le jazz, prévoir une paire de chaussettes dans les zones de circulation : pieds nus interdits.

2/ Chaque danseur doit prévoir un sac assez grand pour y ranger toutes ses affaires y compris les chaussures et manteau. Le sac sera fermé et déposé dans l'espace prévu à l'étage.

3/ Les danseurs doivent amener leur propre matériel (gourde, bouteille, serviette...). Veillez à bien inscrire le nom de l'enfant sur chaque affaire. L'échange ou le partage d'effets personnels est interdit.

4/ L'accès aux toilettes doit être très modéré et réservé essentiellement aux élèves qui enchaînent plusieurs cours de danse. Veuillez prendre vos dispositions avant et après le cours à la maison.

Les toilettes sont nettoyées et désinfectées régulièrement par un agent.

IV/ Pendant le cours

1/ Le masque n'est pas obligatoire pendant la pratique de la danse sauf pour les personnes majeures. Les élèves mineurs de plus de 11 ans peuvent l'enlever et l'accrocher sur le panneau prévu à cet effet à l'entrée de la salle de danse. Le masque est remis dès la fin du cours pour quitter la salle. Toutefois, pour les prochaines semaines, le port du masque est fortement recommandé pour les élèves mineurs de plus de 11 ans même pendant la pratique. Celle-ci sera adaptée.

2/ Le professeur porte un masque pendant les cours et dans les zones de circulation.

3/ Les élèves se lavent les mains avec le gel hydro alcoolique disponible dans la salle de danse au début et à la fin du cours. L'utilisation du gel est sous la surveillance du professeur pour les plus jeunes.

4/ Les règles de distanciation physique, en espace fermé, de 1 mètre entre chaque élève pendant les cours sont expliquées aux élèves. Le professeur veille à ce point.

Il n'y a pas de contact entre les élèves (mains, porters...).

5/ Le temps pris pour les explications, le nettoyage et la désinfection, le lavage de mains, est pris sur le créneau et ne doit pas impacter le cours suivant. Le temps de pratique est donc légèrement réduit.

6/ Aucun matériel (cerceaux, foulards, ballons, balles...) n'est utilisé pendant le cours. Si toutefois il est utilisé, il le sera sans procéder à des échanges entre élèves et sera désinfecté après chaque utilisation.

V/ Fin du cours

1/ Le professeur raccompagne les élèves dans le hall pour les rendre aux parents à l'escalier de gauche.

2/ L'attente des parents se fait donc de ce côté, pour éviter le brassage des personnes entre ceux qui arrivent et ceux qui partent, en respectant la distanciation physique d'1 mètre entre les personnes de foyers différents.

Merci de venir récupérer vos enfants aux horaires annoncés sur le planning. Le professeur ne pourra pas attendre les retardataires au risque d'impacter le cours suivant.

3/ Il faudra quitter le bâtiment dès la fin du cours sans s'attarder.

4/ Les élèves qui enchainent avec un autre cours pourront rentrer directement dans la salle de danse.

VI/ Traçabilité des entrées

Toutes les entrées des élèves sont tracées par le professeur qui tient un registre d'appel avec le nom des personnes ayant assisté au cours. Cela permettra de retracer les personnes en cas de déclaration ou de suspicion de la Covid-19 chez les usagers et de prendre les dispositions le plus rapidement possible.

VII/ Nettoyage et désinfection

1/ Le théâtre et la salle de danse sont régulièrement nettoyés et désinfectés par un agent.

2/ La salle de danse est aérée pendant 15 minutes avant le premier cours puis 15 minutes toutes les 3 heures et 15 minutes après le dernier cours.

3/ Les barres et poignées sont désinfectées avant et après chaque cours par le professeur ainsi que le matériel de sonorisation.

VIII/ Gestes barrières

Toutes les recommandations, gestes et bonnes pratiques seront affichés pour que l'utilisateur soit informé.

1/ Les embrassades et les poignées de mains sont interdites.

2/ Une boîte de mouchoirs à usage unique est à disposition des élèves dans la salle. Une fois utilisé, le mouchoir est jeté dans une poubelle fermée et l'élève se lave les mains avec du gel hydro alcoolique.

3/ Lavabo, savon et serviettes à usage unique sont mis à disposition dans les sanitaires.

VIII/ Accès

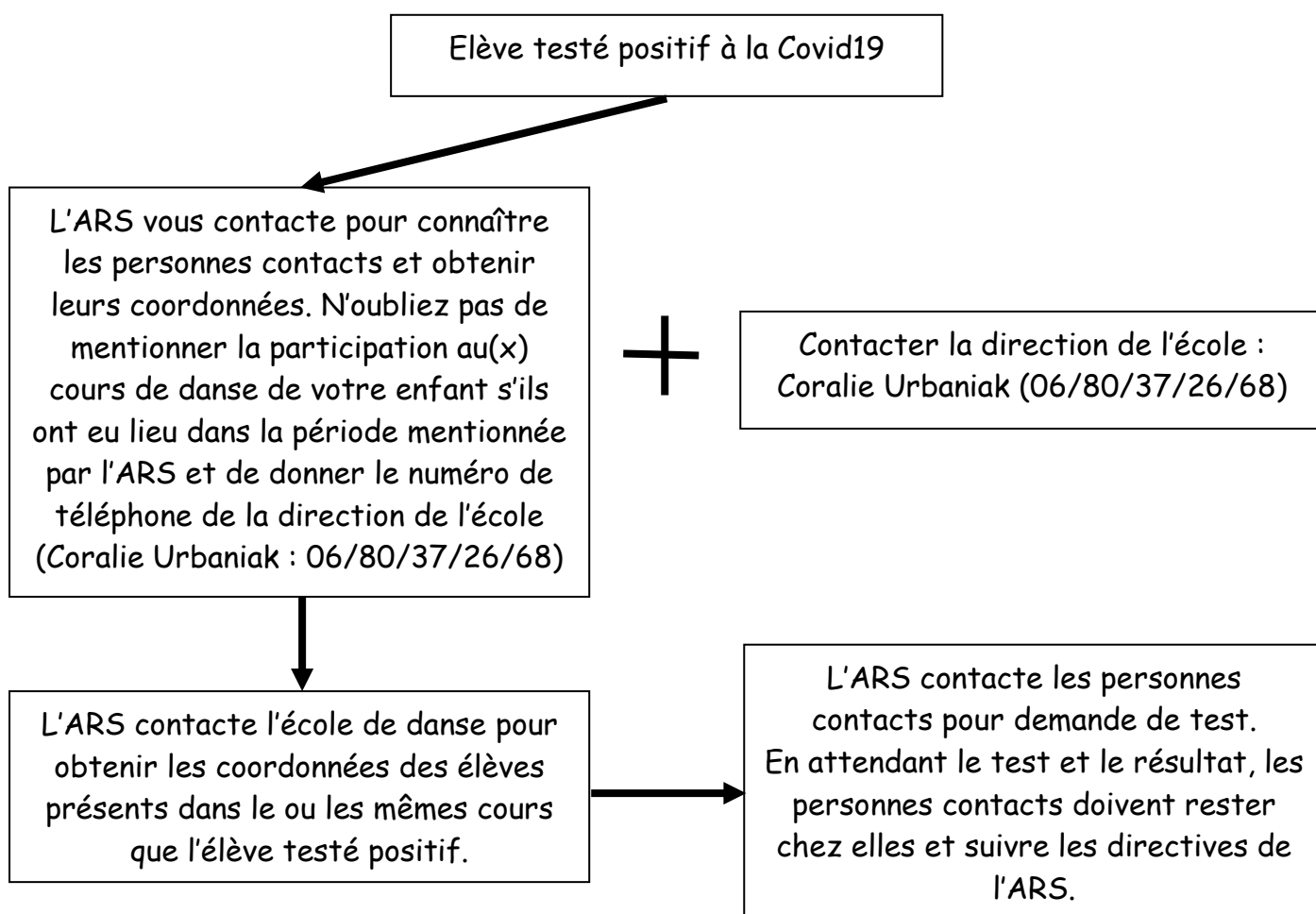
1/ L'accès à la salle de spectacle et aux vestiaires est interdit.

2/ L'accès à l'étage est interdit aux parents et accompagnateurs.

3/ Les parents peuvent rester dans le hall du théâtre pendant le cours en respectant la distanciation physique d'1 mètre. L'utilisation des tables et chaises est autorisée mais soumise à désinfection par leurs soins après utilisation.

4/ Le sens de circulation indiqué dans le hall du théâtre pour l'accès à la salle de danse et la sortie doit être respecté pour éviter les attroupements.

IX/ Cas positif au sein de l'école



Le ou les cours ciblés seront momentanément suspendus. L'école de danse se charge de prévenir les personnes en cas d'annulation de cours, de report ou de remplacement.